



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Essilor

Question écrite n° 46411

Texte de la question

M. Maxime Gremetz tient à informer M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications des graves menaces qui pesent sur l'entreprise Essilor, spécialiste des verres optiques à Mouy dans le département de l'Oise. Déjà des suppressions d'emplois ont eu lieu en 1995 qui avaient frappé 45 salariés. La direction du groupe n'a pas écarté un nouveau plan social et, tout récemment, elle a tenté de faire déménager des machines que les salariés ont bloquées. Les salariés dénoncent une production qui se délocalise de plus en plus à l'étranger, notamment en Thaïlande et en Chine tout dernièrement. Les résultats de ce groupe sont impressionnants, avec des bénéfices multipliés par quatre de 1991 à 1995, des profits nets qui ont progressé de 14,8 % dans les six premiers mois de l'année 1996. Cette situation financière excellente a permis à Essilor d'acheter OMEGA, le numéro 1 des laboratoires de prescriptions aux États-Unis pour 1 milliard de francs. Il lui demande donc quelles dispositions il compte prendre pour le maintien et le développement des emplois dans l'entreprise Essilor à Mouy.

Texte de la réponse

Le groupe Essilor est une des plus importantes sociétés mondiales d'optique oculaire. Elle réalise 71 p. 100 de son chiffre d'affaires hors de France. Son unité de Mouy, qui emploie actuellement 76 personnes, est plus particulièrement spécialisée dans la fabrication de moules destinés à la production de verres standards unifocaux. Ce type de fabrication est, depuis quelques années, soumis à une très forte concurrence sur le plan mondial ; par ailleurs, la stagnation du marché de l'optique ophtalmique et les progrès techniques réalisés dans la fabrication des verres optiques ont conduit progressivement à une moindre consommation de moules. Pour tenir compte de ces évolutions, d'importants investissements ont été engagés par le groupe Essilor afin de réduire les coûts en automatisant la fabrication ; ces investissements devraient permettre le maintien sur place de l'essentiel de la production de moules. Cependant, les effectifs doivent être progressivement réduits et adaptés en fonction des gains de productivité réalisés ainsi qu'à la diminution des besoins en moules. Des discussions seront prochainement engagées par les dirigeants de l'entreprise avec les partenaires sociaux afin de définir les mesures destinées à accompagner ces suppressions d'emplois. Les services de l'État, et en particulier sur le plan local la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie et la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, suivent de près cette affaire. Ils veilleront à ce que les mesures qui seront prises préservent au maximum les intérêts des personnels concernés.

Données clés

Auteur : [M. Gremetz Maxime](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46411

Rubrique : Optique et instruments de précision

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications
Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6547

Réponse publiée le : 10 février 1997, page 699